



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

congés payés

Question écrite n° 38199

Texte de la question

M. Jacques Bascou * appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les problèmes posés aux entreprises du paysage par l'affiliation d'office de leurs salariés aux caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics, selon l'article D-732-1 du code du travail, en contradiction avec la nature, principalement agricole, de leur activité. Les entrepreneurs du paysage souhaitent en effet voir logiquement tous leurs salariés affiliés au régime de la protection sociale agricole, en cohérence avec l'article L. 722-2-2 du code rural, qualifiant d'agricoles les travaux de création, de restauration et d'entretien de parcs et jardins. La situation actuelle est source de complexités administratives, d'inégalités de traitement et de difficultés économiques dans un secteur surtout composé de petites entreprises. Le Gouvernement s'est engagé à adapter les critères d'affiliation aux réalités économiques des entreprises concernées et à signer un décret visant à exclure les entreprises du paysage du champ d'application des caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics, lorsque ces entreprises réalisent la majorité de leur chiffre d'affaires en travaux paysagers. Ce décret, promis pour la fin du premier trimestre 2004, n'est toujours pas paru. Il lui demande dans quels délais le Gouvernement envisage de régler ce problème d'ordre réglementaire.

Texte de la réponse

Les difficultés évoquées sont réelles, c'est pourquoi il est apparu nécessaire de les régler le plus rapidement possible. La question a donc été abordée lors de la discussion du projet de loi relatif au développement des territoires ruraux au Parlement. Un amendement déposé au Sénat a été adopté avec un avis favorable du Gouvernement. Le nouvel article 10 bis A de la loi crée un article L. 223-18 dans le code du travail qui exclut les entreprises ayant une activité exclusive ou principale de paysage de l'affiliation aux caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bascou](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38199

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 2004, page 3100

Réponse publiée le : 26 octobre 2004, page 8336